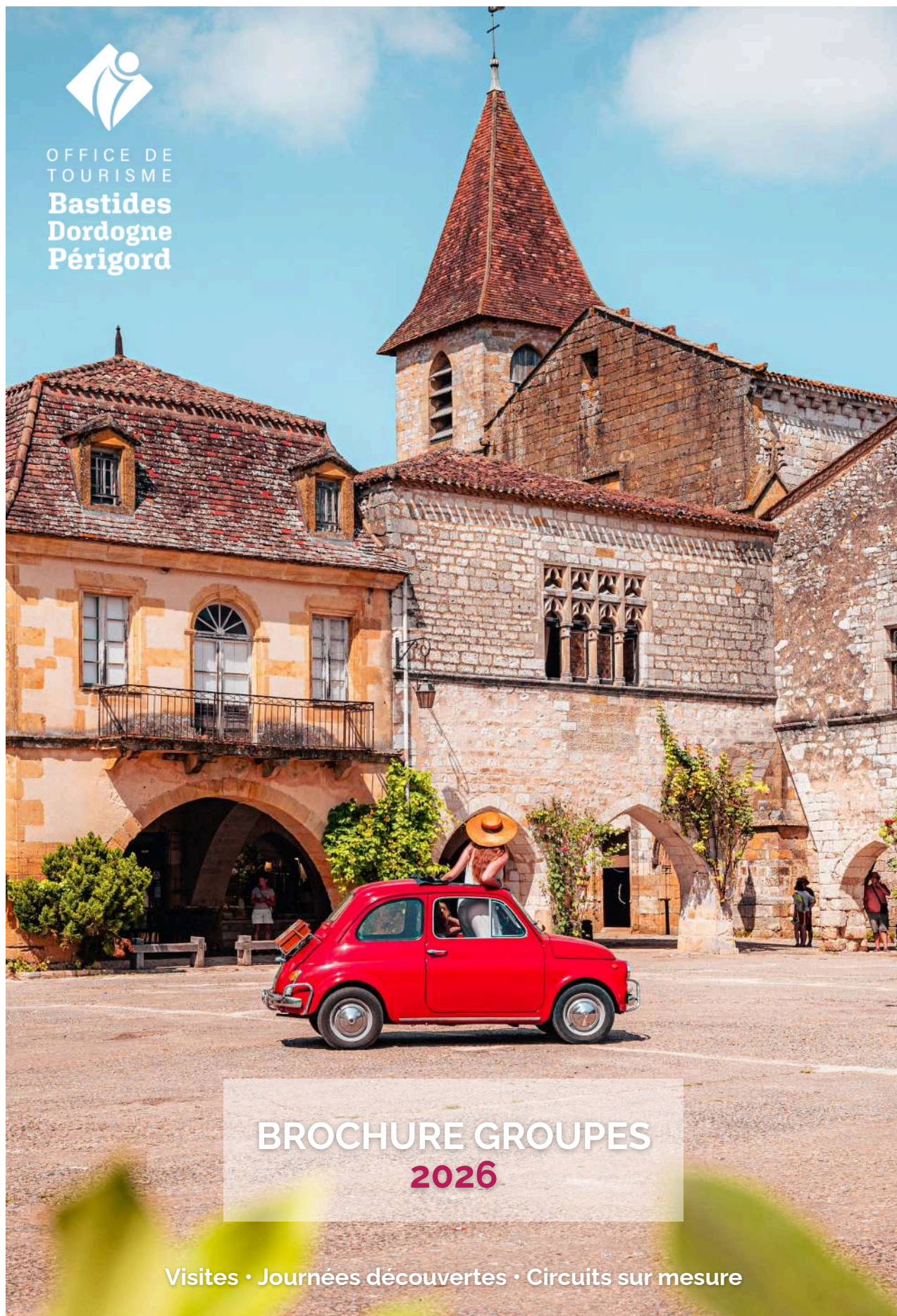




OFFICE DE
TOURISME
**Bastides
Dordogne
Périgord**



BROCHURE GROUPES
2026

Visites • Journées découvertes • Circuits sur mesure

L'AVENTURE COMMENCE ICI

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DU PAYS DES BASTIDES,
ENTRE TRADITIONS, PAYSAGES ET ÉMOTIONS.



VIVEZ L'HISTOIRE



PARTAGEZ LES SAVEURS



EXPLOREZ L'AUTHENTICITÉ

NOTRE SERVICE GROUPES

Que vous soyez membres d'un CSE, d'une association ou d'un club, notre service groupes conçoit pour vous des expériences clés en main en s'appuyant sur des professionnels passionnés du territoire.

Arpenter les Bastides Dordogne-Périgord, c'est voyager dans le temps, à la rencontre des hommes et des événements qui ont façonné ce territoire d'exception.

Histoire, architecture, gastronomie, artisanat, légendes et anecdotes... il y en a pour tous les goûts.

VOUS AVEZ DES *IDÉES* OU *ENVIES* PARTICULIÈRES ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous organiser une journée sur mesure qui correspond à vos attentes.

Nous travaillons avec des partenaires fiables et reconnus. Véritables passionnés, ils vous partageront leurs connaissances et savoir-faire. Nous vous assurons un suivi personnalisé, vous serez en contact permanent avec nous avant et pendant votre voyage.



OÙ NOUS TROUVER



COMMENT VENIR ?



Périgueux : 1h | Agen : 1h10 | Brive : 1h30
Angoulême : 2h | Bordeaux : 2h | Limoges : 2h20 |
Toulouse : 2h30



Liaisons régionales depuis Bordeaux et Périgueux
Toutes les informations ici



Gare TGV d'Angoulême, Bordeaux ou Libourne
Gare TER de Périgueux, Bergerac, Sarlat...
Toutes les informations ici

Consultez notre carte



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ne comprend pas : hébergement, transport, assurances, dépenses personnelles.

Validité : 12 personnes minimum.
Visites : -12 personnes = forfait à 72€.

Option : guide accompagnant pour les journées découverte : 200€.

Supplément : 30€ si dimanche ou jour férié.

Gratuité chauffeur sur la base de 20 personnes payantes. 2^{de} gratuité pour le responsable du groupe dès 40 personnes.

SOMMAIRE

- 5 BONNES RAISONS DE DÉCOUVRIR NOTRE DESTINATION
- NOS VISITES DE PATRIMOINE
- NOS VISITES GOURMANDES
- FAÇONNEZ VOTRE VISITE JUMELÉE
- NOS JOURNÉES DÉCOUVERTE
- NOS CONDITIONS DE VENTE



5 BONNES RAISONS

DE DÉCOUVRIR NOTRE DESTINATION

Profiter du charme des bastides

Marcher sur les pas de St-Jacques-de-Compostelle

Découvrir les trésors du Périgord

Rencontrer nos producteurs locaux

Se promener le long de la Dordogne

Les richesses du territoire

6€

par pers.



LA BASTIDE DE MONPAZIER



Classée Plus Beau Village de France, Monpazier est un modèle de bastides. Fondée en 1284, la bastide vous invite à déambuler le long de ses ruelles, flâner sous les arcades et découvrir son marché sur la place des Cornières tous les jeudis matins depuis plus de 700 ans !

Soyez curieux et ce joyau de l'architecture médiévale vous réservera bien des surprises.

● BOUTIQUE À L'OFFICE DE TOURISME



1H



Toute l'année
(hors juillet-août)



FR & EN



20 à 50 pers.

1H



Toute l'année
(hors juillet-août)



FR & EN



20 à 50 pers.



LA BASTIDE DE BEAUMONT

Cette bastide anglaise, fondée en 1272, vous étonnera grâce à sa place centrale bordée d'arcades, et à son église fortifiée.

Vous y découvrirez de nombreuses traces de son passé médiéval. Portes fortifiées, échoppes, fenêtres en ogive... Il vous suffira de regarder autour de vous pour remonter le temps.

● BOUTIQUE À L'OFFICE DE TOURISME

6€

par pers.



6€

par pers.



LA BASTIDE DE LALINDE

Autrefois animée par le transport fluvial, la première bastide anglaise du Périgord a gardé sa vocation de ville commerçante et de halte entre Bergerac et Sarlat...

L'histoire de la batellerie vous sera contée à Lalinde, vous imaginerez les gabarres mais aussi le Coulobre, un dragon qui terrorisait les marins.

● BOUTIQUE À L'OFFICE DE TOURISME



1H



Toute l'année
(hors juillet-août)



FR & EN



20 à 50 pers.

1H



Toute l'année



FR



20 à 40 pers.



L'ABBAYE DE ST-AVIT-SÉNIEUR



L'abbaye monumentale du XI^{ème} siècle est classée au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Un habitant passionné vous partagera son savoir et ses anecdotes sur l'histoire du village.





LA GROTTTE DE MAXANGE

Cette grotte est surprenante à plus d'un titre. Vous découvrirez des cristallisations géologiques différentes. Ici, les excroissances rares et mystérieuses, s'offrent à vous par milliers.

Voyagez au cœur de la terre parmi des cristallisations façonnées au fil des millénaires.

● BOUTIQUE



45 min.



Février à octobre



FR & EN



20 pers. par groupe

1H



Avril à début nov.



FR & EN



20 à 100 pers.



LE MOULIN DE LA ROUZIQUE

Retracez toute l'histoire du lieu et les étapes de la fabrication du papier à travers les différentes salles en mettant en mouvement différents mécanismes du moulin datant du XVI^e siècle (maquettes, roue à aube, machine à forme ronde...).

Ce moulin perpétue la tradition du papier réalisé en fibre de chanvre, de lin et de coton depuis le XVI^{ème} siècle.

● BOUTIQUE



LES JARDINS PANORAMIQUES DE LIMEUIL



Perchés au sommet du village médiéval de Limeuil, les Jardins Panoramiques offrent une expérience sensorielle unique entre nature, histoire et panorama exceptionnel.

À travers un parcours thématique riche et ludique, vous découvrirez une succession de jardins inspirants pensés pour éveiller les sens et susciter la curiosité.

● BOUTIQUE



1H



Avril à octobre



FR & EN



V. guidée : 20 à 50 pers.
V. libre : 20 à 100 pers.

1H



Toute l'année



FR, EN & NL



20 à 100 pers.



LA FILATURE DE LAINE DE BELVES



Découvrez les étapes de la transformation de la laine brute au fil. Avec son impressionnante salle des machines, la filature témoigne de la modernisation du patrimoine industriel dans les années 1950.

Dans les pas des ouvriers, découvrez la fibre laine sous toutes ses formes (films, panneaux informatiques, ...). Expérimentez les gestes de la laine, maniez les cardes et le fuseau !

● BOUTIQUE





LE CHATEAU DE BIRON

Près de 1000 ans d'histoire ont sculpté ce géant de pierre. Chaque siècle y a laissé son empreinte, donnant un attrait particulier à cet ensemble architectural exceptionnel.

Remontez le temps à l'occasion d'une visite contée par des guides passionnés.

● BOUTIQUE



1H



Toute l'année



FR & EN



20 à 50 pers.

1H



Toute l'année



FR & EN



20 à 50 pers.

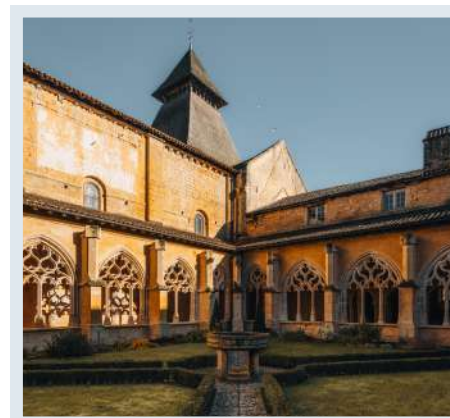


LE CLOITRE DE CADOUIN

Fondée en 1115, l'abbaye de Cadouin est classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant qu'étape des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Nous vous invitons à découvrir le cloître de Cadouin, chef-d'oeuvre de l'art gothique.

● BOUTIQUE



..... NOS VISITES GOURMANDES

Les saveurs du terroir



L'EFFRONTÉE (EFFRONTAD)

Située à Beaumont-du-Périgord, l'Effrontad est une ferme-brasserie née de l'initiative de deux passionnées, Maëva et Isabelle.

Découvrez un savoir-faire authentique et engagé, de la culture des céréales jusqu'au brassage. Vous aurez également l'occasion de déguster une bière légère, fruitée et particulièrement agréable en bouche.

● BOUTIQUE



2H



Juillet-Août
(vendredi)



FR & EN



10 à 25 pers.

1H30



Mai à septembre



FR



12 à 50 pers.



MOULIN O' FRUITS

Sur la commune de Lanquais, Alexandra et Pascal vous feront découvrir leur verger de fruits, arbres fruitiers et plantes aromatiques 100% bio.

La visite se poursuivra par un goûter gourmand composé d'une boisson, d'une part de gâteau aux fruits ou d'un bâtonnet glacé issus exclusivement de leur exploitation.

● BOUTIQUE



LE DOMAINE DE BARBE

Aux portes du Bergeracois, sur les collines dominant la rivière Dordogne, plongez dans l'univers de Pierre-Yves et de son élevage d'oies et de canards.

Découvrez le savoir-faire, le respect de l'élevage en plein air et les étapes de transformation artisanale. Terminez par une dégustation des spécialités du terroir.

● BOUTIQUE



1H30



Toute l'année



FR & EN



12 à 50 pers.

1H30



Mai à juillet &
novembre à janvier



FR



15 à 60 pers.



LA FERME DES FAYARDS

La Ferme des Fayards, c'est avant tout une ferme - et une aventure - familiale.

Albain et Mathilde vous accueillent pour vous faire découvrir leur élevage d'oies. Ils vous expliqueront toutes les étapes : de la réception des oisons au gavage, en passant par la production des céréales qui les nourrissent. Vous pourrez également déguster leurs produits transformés sur place avec leurs oies.

● BOUTIQUE



Façonnez

VOTRE VISITE JUMELÉE

A PARTIR DE

11€

PAR PERS.



PRESTATION COMBINÉE

Associer deux lieux emblématiques, c'est offrir à votre groupe une découverte plus riche et plus rythmée du territoire.

Nous vous proposons de combiner librement différentes expériences : visite d'une bastide ou d'un château, découverte d'un site naturel, rencontre avec un artisan ou immersion chez un producteur local. Ces associations permettent d'alterner les approches et de varier les temps forts au fil de la journée.

Vous construisez ainsi un programme sur mesure, adapté au profil de votre groupe et au temps dont vous disposez.

Chaque formule peut être ajustée selon vos envies.



NOS JOURNÉES découverte

Laissez-vous séduire par l'authenticité d'un territoire où chaque lieu raconte une histoire. Ce décor enchanteur vous invite à un véritable voyage dans le temps.

Le Pays des Bastides, c'est aussi une terre de savoir-faire et de gourmandise. Rencontrez les producteurs locaux qui perpétuent avec passion les traditions agricoles et culinaires : fermes familiales et artisans du goût vous ouvrent leurs portes. Dégustez des produits du terroir et partagez des moments conviviaux autour de menus typiques périgourdins.

Entre patrimoine, nature et saveurs, le Périgord Pourpre vous promet une escapade authentique et inoubliable.

2 IDÉES COUP DE COEUR...

Au coeur des bastides

Visite de la bastide de Monpazier

Son plan en damier, sa place centrale avec ses arcades, ses maisons à colombages et son ambiance médiévale en font un témoignage vivant de l'urbanisme et de la vie au Moyen Âge en Périgord.

Visite du château de Biron

Joyau patrimonial du Périgord datant du XI^e siècle, le château de Biron vous propose de voyager à travers les siècles.

Déjeuner traditionnel

Dégustez un menu local, autour de nos produits AOC du Périgord.

Visite des bastides de Villeréal ou Monflanquin

La bastide royale de Villeréal, fondée en 1267 par Alphonse de Poitiers, offre une structure typique de ces « villes nouvelles » édifiées au Moyen-Âge dans le Sud-Ouest de la France.

La bastide de Monflanquin a conservé une identité architecturale et urbanistique. Elle est aussi surnommée « La petite Toscane de Stendhal ».



Château de Biron

52€
par pers.



Sur les traces des seigneurs et des moines

Visite du cloître de Cadouin

En plein centre du village de Cadouin, ce monument historique vous ouvre ses portes pour une immersion dans le patrimoine culturel et spirituel de la région.

Déjeuner traditionnel

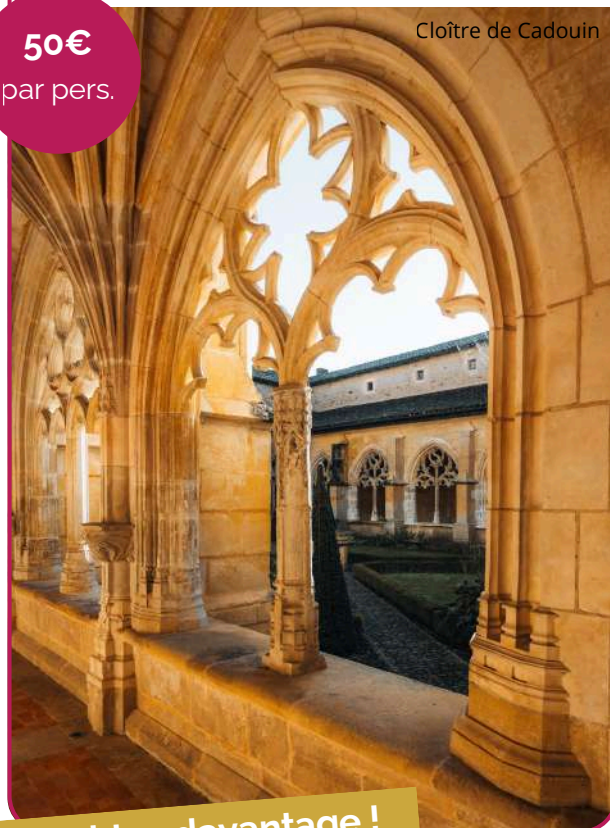
Pour un moment chaleureux et gourmand, vous dégusterez un menu local, autour de nos produits AOC du Périgord.

Visite du château de Biron

Découvrez l'histoire des lieux et cet ensemble architectural exceptionnel faisant de Biron l'un des plus grands châteaux du Sud-Ouest.

50€
par pers.

Cloître de Cadouin



... et bien davantage !
Créez votre programme sur mesure.

CONDITIONS de vente

Partie D

Formulaire d'information standard pour des contrats portant sur un service de voyage visé au 2° du I de l'article L. 211-1 du code du tourisme, à l'exclusion de ceux visés au 1° et 2° du I ainsi que du II de l'article L. 211-7 du même code

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme Bastides Dordogne-Périgord sera entièrement responsable (s) de la bonne exécution du service de voyage.

En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme Bastides Dordogne-Périgord dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle (s) deviendrait (en) t insolvable (s).

Droits essentiels prévus par le code de tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de Tourisme Bastides Dordogne-Périgord a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de YZ. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de L'Office de Tourisme Bastides Dordogne-Périgord.

[Site internet sur lequel on peut consulter le code du tourisme.]

CONDITIONS PARTICULIERES de vente

1 - Désignation du vendeur

Les présentes conditions particulières de vente (ci-dessous désignées CPV) sont éditées par l'Office de Tourisme Bastides Dordogne-Périgord (ci-dessous désigné l'Office) Place des Cornières - 24540 MONPAZIER

N° SIRET : 827 606 666

Organisme Local de Tourisme autorisé par Atout France n° : IM024190004

Assurance de responsabilité civile professionnelles souscrite auprès de : AXA

Garantie Financière : Groupama Crédit-Assurance (30000 €)

Site Internet : www.pays-bergerac-tourisme.com

Téléphone : 05.53.22.68.59

Email : ot.monpazier@c Cbdp.fr

2 - Dispositions générales

Conformément aux articles R211-4 et L211-9 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de vente ont pour vocation à informer les clients de l'Office. Ces informations pré contractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties. Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'Office à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation auprès de l'Office. La réservation de l'une des prestations de services touristiques (visites guidées, prestations combinées, journées découverte) proposées par l'Office implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos CPV.

3 - Formation du contrat

3.1 Réservation

Toute demande de prestations doit être adressée et confirmée auprès de l'Office de Tourisme Bastides Dordogne-Périgord, par mail à ot.bastides@c CbdP.fr ou par courrier à 6 place de la République, 24150 Lalinde - Tél : 05.53.61.08.55.

En fonction de la disponibilité des prestataires sous convention avec l'Office de Tourisme, l'Office de tourisme Bastides Dordogne-Périgord fait parvenir au client un devis dans les meilleurs délais. Le devis a une durée de validité de 15 jours, sauf indication contraire sur ce dernier. A défaut de réservation du client dans ce délai, l'option prise auprès des prestataires est abandonnée et la disponibilité des prestations n'est plus garantie.

En cas de demande de prestation à moins d'1 mois avant la date de ladite prestation, la totalité du prix des prestations est exigible dès la réservation. La réservation n'est validée et le contrat conclu qu'après encaissement de l'intégralité du prix et réception du contrat et des conditions générales signé(e)s.

3.2 Confirmation du nombre de participants

Le nombre définitif de participants doit être confirmé au plus tard 15 jours avant la date de la prestation (sauf en cas d'hospitalisation ou de Covid-19, le nombre de participants sera déduit le jour même). Si le jour de la prestation, le nombre de participants est inférieur au nombre de participants prévus dans le contrat, l'Office de tourisme ne procédera à aucune réduction. Si le jour de la prestation, le nombre de participants est supérieur au nombre prévu dans le contrat, le tarif de la prestation sera réévalué en conséquence. Si le nombre de participants le jour de la prestation excède la capacité d'accueil des prestataires, l'Office de tourisme et les prestataires concernés pourront refuser les participants excédant la capacité maximale.

4 - Prix et paiement

4.1 Prix

Les prix sont calculés sur une base de 20 participants. Ils seront systématiquement confirmés lors de l'envoi du devis et de la confirmation de la prestation. 1 gratuité chauffeur/accompagnant est accordée tous les 20 clients payants.

4.2 Paiement

Le règlement du solde doit s'effectuer sur place le jour de la prestation, ou au plus tard 8 jours après (pour les paiements par mandat administratif) :

- par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre du Trésor Public
- par virement bancaire si paiement sur facture

Le Client garantit à l'Office qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui lors de la validation du contrat. L'Office se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de chèque sans provision ou cas de non-paiement. L'Office se réserve notamment le droit d'honorer une réservation émanant d'un acheteur qui n'aurait réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

5 - Conditions de réalisation des prestations

5.1 Généralités

Le client doit se présenter le jour et heures convenus et/ou mentionnés sur le bon pour accord ou feuille de route. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute dans le cadre de toute prestation, le Client doit prévenir l'Office dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon pour accord, lors des heures d'ouverture.

Les prestations non consommées au titre de ce retard, empêchement de dernière minute, interruption de programme ou non présentation, resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

5.2 Prestations

Chaque participant doit se conformer aux consignes et règlement intérieur du prestataire, aux règles de sécurité, de prudence, de manipulation d'outils, de cheminement et de circulation et suivre les conseils du guide et/ou du prestataire, tout au long de la visite. Le Client doit s'assurer qu'il possède les capacités physiques et mentales pour participer aux prestations du programme, dont certaines disposent de difficultés ou particularités (escaliers, distances, hauteurs, dénivelés importants, etc). Certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilités réduites et aux poussettes, mais peuvent être adaptées le cas échéant au cas par cas sur demande auprès de l'Office. Dans le cas où vous auriez des doutes sur nos capacités, nous vous recommandons de bien vouloir contacter l'Office préalablement pour obtenir plus d'informations sur les prestations en rapport avec vos capacités. Pour les activités avec manipulation et consommation d'aliments et boissons, le Client doit signaler toutes allergies ou intolérances à certaines denrées à l'Office et/ou au prestataire avant consommation. Pour les prestations avec boissons alcoolisées, il est rappelé que "L'abus d'alcool est dangereux pour la santé" et que l'Office et/ou le prestataire concerné seront susceptibles de limiter ou d'interdire la consommation d'alcool selon la situation. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs.

Toute prestation peut être annulée par l'Office en vue de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure visés par l'article 6.5 des présentes CPV.

5.2.1 Retard du groupe

En cas de retard du groupe, la prestation est écourtée d'une durée équivalente au retard ou rallongée d'autant selon les disponibilités du prestataire et si les horaires d'ouverture du site le lui permettent. Toute rallonge du temps de la prestation sera facturée en supplément au groupe au prorata du tarif horaire. Au-delà de 45 minutes d'attente, le prestataire est libéré de ses obligations, l'intégralité du prix de la prestation restant dû.

5.2.2 Retard du prestataire

Le groupe reste en attente du prestataire pendant la première demi-heure. Sous réserve de la disponibilité du prestataire, la visite pourra être rallongée du temps du retard. Si la visite ne peut être rallongée pour quelque motif que ce soit, la visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard et donnera lieu à une réduction proportionnelle pour le client sur la base des tarifs en vigueur. Au-delà d'une demi-heure de retard, le groupe est en droit d'annuler la prestation et d'être remboursé du prix de la prestation en question.

5.2.3 Demandes de prestations tardives

En cas de demande de prestation à moins d'1 mois avant la date de ladite prestation, la totalité du prix des prestations est exigible dès la réservation. La réservation n'est validée et le contrat conclu qu'après encaissement de l'intégralité du prix et réception du contrat et des conditions générales signé(e)s.

6 - Modification et annulation

6.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par mail à ot.bastides@c CbdP.fr. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Office. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'Office est à la disposition du Client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

6.2 Modification du fait de l'Office de tourisme

L'Office a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après la formation du contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. En cas de modification unilatérale par l'Office d'une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si

cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse de prix de plus de 8% par rapport au prix initial, le Client a la possibilité soit d'accepter la modification proposée par l'Office, soit de résoudre sans frais le contrat.

- Les menus sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés en cours d'année.
- En raison des fermetures de certains sites, certains programmes ne sont pas réservables toute l'année.

6.3 Annulation du fait du client

Pour pouvoir être prise en compte, toute annulation doit être notifiée par écrit à l'Office de tourisme Bastides Dordogne-Périgord, Place des Cornières, 24540 Monpazier – Tél. : 05,53,61,08,55 ou ot.bastides@cdbdp.fr. Si l'annulation intervient :

- A plus de 30 jours des prestations : 10% du montant total de la prestation
- Entre le 30ème et le 21ème jour : 30% du montant total de la prestation
- Entre le 20ème et le 8ème : 50% du montant total
- Entre le 7ème et le 4ème jour : 75% du montant total
- Moins de 4 jours ou en cas de non présentation le jour J : 100% du prix total de la prestation.

6.4 Annulation du fait de l'Office

L'Office a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si l'Office est dans l'incapacité de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (cas de force majeure) et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.
- Si le nombre de personnes inscrites pour la prestation touristique est inférieur au nombre minimal requis pour l'activité et si l'annulation intervient au plus tard dans les conditions fixées à l'article L211-4-III du code du tourisme.

6.5 Cas de force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

7 - Rétractation

Lorsque la réservation est passée à distance, le Client dispose en principe d'un délai de rétractation de quatorze jours francs à compter de la conclusion du contrat. Pour se rétracter, le Client doit préalablement envoyer un courriel à l'Office de tourisme à l'adresse mentionnée en tête des présentes, précisant le numéro de la réservation annulée. L'Office de tourisme s'engage à rembourser le Client au plus tard dans un délai de quatorze jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé.

Absence de droit de rétractation pour certaines prestations - l'article L221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne

peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'Office de tourisme se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L 221-28 du code de la consommation, le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

8 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs ou figurant sur le site internet de l'Office de tourisme demeurent sa propriété exclusive ainsi que celle de ses partenaires, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent leur être rendus à leur demande. Les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de l'Office de tourisme et ses partenaires et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

9 - Garanties

L'Office de tourisme est garant de la conformité des prestations au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-11 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil. Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes conditions générales de vente.

Le Client doit faire connaître à l'Office de tourisme, les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services. Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification ou remboursement dans les meilleurs délais. La garantie de l'Office de tourisme est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client et l'Office de tourisme ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

10 - Responsabilités

10.1 L'Office est l'unique interlocuteur du Client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes CPV. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au Client en difficulté conformément aux termes de l'article R211-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage). L'Office ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au Client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le Client, ou en cas de faute de ce dernier.

10.2 Le Client informe l'Office dans les meilleurs délais, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service inclus dans le contrat. L'Office ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site. Si l'un des services n'est pas exécuté conformément au contrat, l'Office remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services

concernés. Si l'Office ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le Client, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

11 - Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

12 - Litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être signalée dans les meilleurs délais à l'Office de tourisme qui s'efforcera de trouver un accord amiable avec le Client. Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de tourisme pour obtenir une solution amiable.

13 - Informatique et libertés

Les données nominatives fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa réservation et à l'établissement des factures.

Elles peuvent être communiquées aux partenaires de l'Office de tourisme chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des réservations et aux partenaires chargés de l'exécution des prestations réservées. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet de l'Office de tourisme a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé en s'adressant à l'adresse mail de l'Office de tourisme figurant en tête des présentes.





OFFICE DE
TOURISME
**Bastides
Dordogne
Périgord**

VOTRE CONTACT RESPONSABLE GROUPES



Elina ALVES

05.53.61.08.55

ot.bastides@cbbdp.fr

#PAYSDEBERGERAC

Retrouvez-nous sur    

www.pays-bergerac-tourisme.com

Direction de publication : Office de Tourisme des Bastides Dordogne-Périgord - Place des Cornières, 24540 MONPAZIER

Crédits photos : ©OT Bastides Dordogne-Périgord - ©Lezbroz - ©Domaine de Barbe - ©Ferme des Fayards - ©Cuno de Bruin - ©Moulin O' Fruits - ©Les Coflocs - ©Association Au fil du temps - ©IVBD